

# Concours de Dessins « Le marathon des crayons» 1ère édition - Collège Auclert - Mai 2022

**Concours ouvert aux élèves du collège du 09 mai au 03 juin**

## **Le concours consiste à réaliser 3 dessins**

Les « marathoniens » devront passer 3 épreuves chacune sera soumis aux votes des personnels de l'établissement.

les vainqueurs seront ceux qui obtiendront le plus de voix sur le total des 3 dessins produits.

Les élèves intéressés doivent s'inscrire au cdi.

La première épreuve se déroule obligatoirement au CDI à partir du lundi 09 mai

La deuxième sera révélée le lundi 16 mai,

la troisième sera connue le lundi 23 mai.

## **Tout dessin ne respectant pas ces critères sera éliminé**

Format imposé : A4 - 21/29,7 cm en portrait ou paysage

En couleurs ou noir et blanc

Toutes techniques acceptées (crayons, feutres, peinture, etc..), les dessins numériques réalisés sur tablette, ordinateur, etc ne peuvent pas participer.

Le dessin doit comporter **un titre** qui permet de comprendre le sujet du dessin

Le dessin peut- être de style manga.

**Nom, prénom et classe doivent être notés au dos.**

**Le dessin doit être original** et ne doit pas être une simple copie d'une image publiée.

**Les réalisations doivent être déposées au cdi  
vendredi 3 juin 2022 dernier délai.**

**En cas de non respect du règlement la participation sera annulée.**

## **Les Prix**

1 Médaille d'or catégorie 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>

1 Médaille d'or catégorie 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>

1 Médaille d'argent catégorie 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>

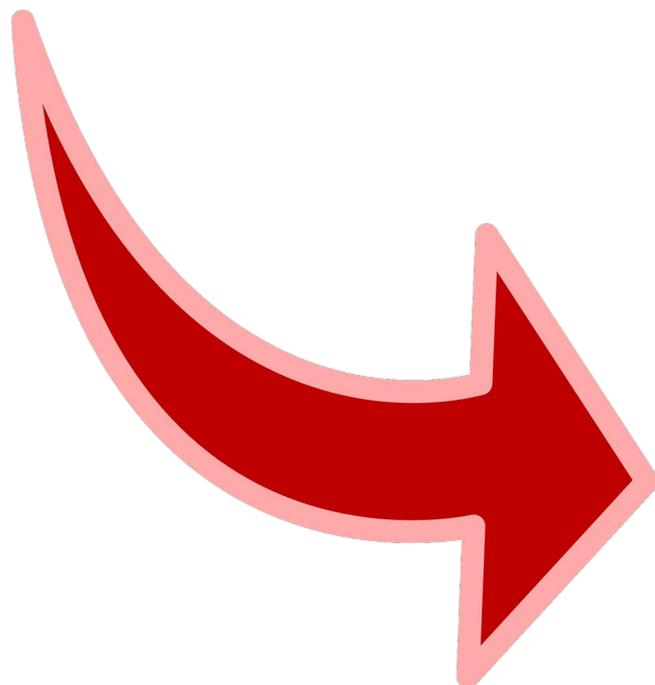
1 Médaille d'argent catégorie 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>

1 Médaille de bronze catégorie 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>

1 Médaille de bronze catégorie 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>

# ATTENTION

**Pour participer vous devez  
obligatoirement compléter le bulletin  
de participation au dos  
de ce document**



**Concours de Dessins Le marathon des crayons - Collège Auclert - 2022**

Nom	Prénom	Classe

Madame, Monsieur

Votre enfant souhaite participer au concours dessin du collège.  
En réalisant un dessin il sera à ce titre propriétaire de droits d'auteur.  
Les dessins seront exposés, scannés, publiés sur l'ENT, le twitter du cdi et du collège et des copies imprimées seront tirées.

Le collège doit disposer à la fois de l'accord de votre enfant, en tant qu'auteur et, de vous même, en tant que représentant légal.

En signant le document à droite, vous acceptez les conditions stipulées et validez l'inscription de votre enfant au concours.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à me contacter au cdi ou par mail.

Cordialement,

F.Grabié, Professeure documentaliste  
fabienne.grabie@ac-toulouse.fr

En signant ci-dessous le document, l'élève et son représentant légal acceptent les conditions stipulées et engagent l'inscription au « Marathon des crayons ».

Date :

signature du représentant légal :

signature de l'élève :